

Janvier 2022

Opération « Cent pour un »

À Calais, s'additionnent, pour les personnes exilées, plusieurs contraintes de déplacement : déplacements de tous ordres. Prioritairement, il y a celle qui les pousse en avant, vers les rivages de la Grande-Bretagne. Obsessionnellement ; c'est la condition de la réussite. Ensuite, il y a, d'une part, les allers-retours répétés entre les différents lieux-ressources où ils peuvent se procurer nourriture, vêtements, toilettes, sanitaires, possibilité de recharge des téléphones, etc. ; d'autre part, il y a l'impératif auquel les forces de l'ordre les soumettent : "décamper", toutes les 48 heures, des terrains sur lesquels ils stationnent pour cuisiner, faire la lessive, dormir. Et puis, encore, il y a la course aux informations dans un paysage administratif, réglementaire et humain, lui-même constamment changeant.

C'est ainsi que particuliers et associations humanitaires s'emploient, localement, à multiplier les sites où les personnes peuvent se poser, trouver un temps de répit. De tels lieux sont indispensables, afin que les corps et les esprits puissent se refaire dans un environnement sécurisé. Il s'agit de permettre aux individus de retrouver le recul nécessaire pour faire le point sur leur situation juridique, réévaluer la pertinence de leurs choix, s'assurer que des propositions d'hébergement les accompagneront s'ils décident d'engager un parcours de demande d'asile en France.

Concrètement, mon domicile abrite 10 à 12 personnes exilées, pour des périodes allant de quelques semaines à deux ans. Parallèlement, l'association "Écarts " que je préside, prend en charge les travaux de restauration d'un ancien Presbytère calaisien qui pourra, lui aussi, accueillir une douzaine de personnes exilées, sans compter les bénévoles en charge de la maison. Et c'est encore "Écarts" qui loue, à la Paroisse, à partir de ce mois de Janvier 2022, une petite maison de ville où trouveront un hébergement 8 à 10 personnes, mineurs non accompagnés et personnes sortant d'hôpital.

Pour cette dernière maison, appelée « la crèche », le loyer et charges s'élève à 600 €. Je fais appel à tous les amis qui le peuvent, pour qu'ils versent mensuellement, à cet effet, sur le compte de l'association, une somme de 10 à 20 €. Chaque année, un reçu fiscal sera établi pour les contributions.

Question pertinente : pourquoi se hasarder à prendre cette charge de loyer, sans être assuré de pouvoir l'assumer ?
🙄! Parce que la préoccupation première est d'enraciner au cœur du tissu urbain les personnes exilées que les pouvoirs publics s'emploient à invisibiliser, en les refoulant aux périphéries. Nécessité fait loi : il y a un patrimoine immobilier ecclésial à ne pas laisser se perdre, à valoriser en le mettant au service de ceux qui sont sans toit. L'argent, pour être indispensable, demeure second.

Fraternellement vôtre,

Philippe Demeestère



Comment participer concrètement ?

En m'engageant, seul ou en famille, ou en groupe,
à verser l'équivalent de 10 € ou 20 € par mois,
à l'association « ECARTS* » :

- par un virement mensuel de 10 € ou 20 €
- par un versement annuel de 120 € ou 240 €
- par un don ponctuel

* Association **ECARTS** - 1 bis rue de CROY - 62100 CALAIS

..... ✂

BULLETIN DE PARTICIPATION

à renvoyer à « ECARTS* » :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse courriel :

Téléphone :

Je choisis de participer par :

- un virement mensuel de 10 €
- un virement mensuel de 20 €
- un versement annuel de 120 €
- un versement annuel de 240 €
- un don ponctuel de

Date :

Signature :

Chèques ou virement à l'ordre de l'association **ECARTS**

Adresse : **1 bis rue de CROY - 62100 CALAIS**

NB : mentionner « Cent pour un » au dos du chèque ou sur l'ordre de virement

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1670 6000 3953 9688 3167 094

BIC : AGRIFRPP867